

RÈGLEMENT TECHNIQUE POUR LA COURSE DE CAISSES À SAVON
LE 01.05.2026 À COEUVÉ
« LA TIAISS' À SAVON »

1. Largeur max. 140 cm, longueur max. 250 cm, poids max 200 kg avec le conducteur(ice) assis(e) à l'intérieur de la caisse à savon. **Un crochet doit être solidement soudé au châssis à l'avant et à l'arrière de la caisse.** Ayez aussi une corde d'environ deux mètres équipée d'un mousqueton à chaque extrémité. Bien contrôler la solidité de votre corde.
2. Une direction par volant ou guidon. Au minimum freins sur les roues arrière. Trois ou quatre roues, pneus pleins ou gonflés (pas de roues en plastic dur). La direction doit faire effet sur les roues avant uniquement.
3. Le véhicule doit pouvoir être porté par deux personnes.
4. La position du ou des pilotes dans le véhicule ne doit pas mettre en danger les occupants ni altérer la stabilité du véhicule. La position assise est fortement recommandée.
5. Un casque intégral, une bonne paire de gants, des habits de bonne protection (long pantalon et longues manches) ainsi que des chaussures fermées sont obligatoires. Le port du casque est obligatoire à la descente et fortement recommandée à la montée. Les zigzags à la montée sont interdits. Tout pilote ne respectant pas ces points peut être interdit de descente.
6. Prévoyez une place à l'avant de la caisse pour placer le dossard afin qu'il soit visible par le Chronométrage à l'arrivée.
7. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités : en cas d'accidents entre les véhicules, en cas de dommages causés aux autres caisses à savon, en cas de dommage causés par une caisse contre des spectateurs, en cas de conduite sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances psychoactives.
8. Pour des facilités d'organisation, nous autorisons un maximum de deux pilotes par engin.
9. Les mineurs doivent présenter une autorisation de leur représentant légal. Tout participant de plus de 12 ans et de moins de 18 ans peut descendre seulement si un adulte se porte garant de sa sécurité.
10. Le prix est de 40.- CHF par concurrent et de 60.- CHF s'ils sont deux dans la même voiture.
11. La commission technique se réserve le droit de refuser une caisse à savons si la sécurité n'est pas assurée et d'interdire le départ à tous pilotes ayant consommés de l'alcool ou dont le comportement ne conviendrait pas. Des tests peuvent être effectués à tout moment.

12. Les pilotes doivent être assurés personnellement contre les accidents. Contrôler la couverture de votre assurance.
13. Des prix seront offerts aux équipages ayants effectuées la descente le plus rapidement ainsi qu'aux équipages ayants réalisés la plus belle caisse à savon.
14. La décoration des caisses à savon est libre ; thème de la descente (**Mario Kart s'invite chez les Tiaisset**), dans la mesure où elle n'est pas dangereuse pour l'équipage ou les spectateurs. Les cheveux longs doivent être attachés. Les écharpes ainsi que les décorations qui flottent au vent sont interdites.
15. Le contrôle technique aura lieu le 1er mai 2026 à partir de 08H00
16. L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de nécessité.
17. L'équipage autorise la diffusion des images enregistrées lors du jour de la course pouvant le représenter, sur tout support de promotion. De même, les images peuvent être fournies aux médias à titre d'illustration d'articles en lien avec les courses de caisse à savon.
18. Les caméras personnelles sont autorisées.
19. L'inscription est prise en considération quand le paiement sur facture, est réceptionné.
20. En participant à la course, l'équipage s'engage à respecter ce règlement.

Bonne course à tous !

Le Comité d'organisation